



**2022/2195(INI)**

25.5.2023

# **AVIS**

de la commission du commerce international

à l'intention de la commission des affaires étrangères

sur l'Ouzbékistan  
(2022/2195(INI))

Rapporteur pour avis: Roman Haider

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission du commerce international invite la commission des affaires étrangères, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. se félicite de l'aboutissement des négociations sur l'accord de partenariat et de coopération renforcé entre l'Union européenne et l'Ouzbékistan; espère que cet accord contribuera à intégrer davantage l'Ouzbékistan dans le système commercial multilatéral, à renforcer les mécanismes de l'économie de marché et à accroître la confiance des investisseurs étrangers; estime qu'il garantira un meilleur cadre réglementaire pour les acteurs économiques dans des domaines tels que le commerce de biens et de services, les entreprises publiques, les marchés publics et les droits de propriété intellectuelle; rappelle que l'état de droit, la bonne gouvernance, la mise en œuvre de valeurs communes et le respect des principes de la démocratie, des libertés fondamentales, des droits de l'homme et des droits sociaux constituent la base de l'accord de partenariat et de coopération renforcé entre l'Union européenne et l'Ouzbékistan, qui encadre les relations bilatérales;
2. prend acte des efforts déployés par l'Ouzbékistan pour mettre en œuvre les normes de l'Organisation internationale du travail (OIT), notamment en vue de l'élimination du travail des enfants et du travail forcé dans le secteur du coton; insiste sur la nécessité de poursuivre les efforts à cet égard; prie instamment le gouvernement ouzbek d'œuvrer pour garantir des salaires équitables pour les travailleurs du secteur du coton; prend acte de l'adoption du nouveau code du travail ouzbek, entré en vigueur le 30 avril 2023, qui introduit des innovations dans les relations de travail et la résolution des litiges; prie instamment le gouvernement ouzbek de rendre les données sur le travail des enfants plus transparentes pour toutes les parties prenantes et de permettre l'enregistrement des ONG travaillant sur la question du travail forcé, du travail des enfants et de l'exploitation; invite l'Ouzbékistan à adopter des réformes plus larges qui donnent à la société civile les moyens d'agir et mettent en place des institutions réellement utiles, afin d'assurer la transparence et la responsabilité et de consolider les progrès dans toutes les branches du secteur du coton;
3. prend note de l'importance stratégique croissante de l'Asie centrale et du rôle clé que joue l'Ouzbékistan dans la coopération et la connectivité régionales, en particulier dans le cadre de la stratégie «Global Gateway»; estime que, dans le cadre de la politique d'autonomie stratégique ouverte de la Commission, la résilience de la chaîne d'approvisionnement sera renforcée par la mise en place d'un réseau d'acteurs de confiance, fondé sur une activité économique durable et mutuellement bénéfique, ainsi que sur des échanges diplomatiques réguliers;
4. souligne que l'Union européenne et l'Ouzbékistan devraient mettre à profit leur coopération économique et commerciale pour diversifier activement les industries ouzbèkes, soutenir une transition accélérée vers les énergies renouvelables, intensifier les efforts visant à garantir l'efficacité énergétique conformément à l'accord de Paris et renforcer l'intégration des marchés de l'énergie de l'Asie centrale avec ceux des pays voisins et de l'Union, en créant des synergies entre les différentes stratégies en matière

de politique énergétique et les projets d'infrastructure dans la région, conformément aux négociations de l'OMC sur l'établissement de règles et de critères permettant d'établir un lien entre le commerce, le climat et l'environnement; rappelle que ces mesures devraient profiter aux citoyens en atténuant la précarité énergétique ainsi qu'en garantissant, d'ici à 2050, une transition juste vers des émissions nulles et la neutralité climatique de l'Asie centrale;

5. constate les difficultés auxquelles l'Ouzbékistan est confronté dans le contexte géopolitique actuel, alors que le gouvernement tente de remédier à sa dépendance économique et commerciale vis-à-vis de la Russie et cherche à encourager une plus grande coopération avec ses partenaires européens;
6. souligne que la connectivité et la coopération dans la région devraient soutenir de manière complète et globale une relance des travaux dans le cadre de la plateforme UE-Asie centrale de coopération sur l'eau et l'environnement; insiste sur l'importance, dans ce contexte, des principes de durabilité sociale et environnementale dans le cadre de l'extraction ou de la transformation des ressources naturelles; réaffirme qu'il est donc essentiel de réinvestir les recettes provenant des ressources naturelles dans le développement socio-économique de l'Ouzbékistan et la résilience du pays et de ses voisins face aux futurs défis mondiaux et régionaux, en permettant la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies et de ses 17 objectifs de développement durable; estime que cela est essentiel pour mettre en place des économies circulaires durables dans le pays et la région;
7. souligne que l'Ouzbékistan joue également un rôle crucial dans la sécurité et la stabilité économique de la région, notamment en ce qui concerne la lutte contre l'immigration clandestine, la criminalité organisée, le terrorisme et la corruption;
8. attire l'attention sur le risque que l'Ouzbékistan aide la Russie pour contourner les sanctions commerciales imposées par l'Union; demande un suivi attentif de la situation;
9. réaffirme l'importance de l'adhésion de l'Ouzbékistan au système de préférences généralisées plus (SPG +), qui contribue à la croissance économique et produit des résultats très positifs; relève ainsi que les exportations vers l'Union ont augmenté de 34 % en 2021; affirme que l'acceptation de l'Ouzbékistan en tant que bénéficiaire du SPG + témoigne de la reconnaissance des réformes entreprises par le gouvernement ouzbek; note qu'en dépit des progrès accomplis par l'Ouzbékistan ces dernières années, un certain nombre de préoccupations subsistent en ce qui concerne la mise en œuvre effective des 27 conventions internationales fondamentales; réitère la nécessité d'une mise en œuvre effective de ces conventions et des obligations de déclaration au titre du régime SPG +; invite la Commission à soutenir et à suivre de près la mise en œuvre effective de l'ensemble des 27 conventions internationales fondamentales au titre du SPG+, qui portent sur les droits de l'homme et les droits du travail, la réglementation environnementale et les principes de bonne gouvernance; appelle de ses vœux une coopération avec l'Ouzbékistan afin de mettre au point des procédures douanières efficaces et fiables qui feront progresser la numérisation et simplifieront les démarches administratives, ce qui contribuera à l'intensification des flux commerciaux;
10. souligne qu'en dépit des progrès accomplis dans l'élimination du travail forcé, les

mauvaises conditions de travail, les bas salaires, les violations des droits des travailleurs et les entraves à la liberté d'association, y compris au droit de créer un syndicat indépendant, demeurent des problèmes majeurs en Ouzbékistan;

11. observe que l'Ouzbékistan peut jouer un rôle important dans la diversification des chaînes d'approvisionnement régionales et mondiales, en fournissant des minerais et des métaux précieux au profit des industries nationales, régionales et internationales, y compris celles de l'Union, et en garantissant le soutien à la transition écologique ainsi que l'établissement de critères de référence sur le partenariat et la coopération technologique;
12. souligne qu'en raison de l'absence d'accès direct aux ports maritimes, le développement d'infrastructures et de corridors logistiques, en particulier de la route de transport international transcaspicienne, revêt une importance cruciale pour le commerce et pour la connexion de l'Ouzbékistan avec les marchés de partenaires commerciaux potentiels; relève que des liens et des réseaux efficaces et durables entre l'Europe et l'Asie centrale, établis grâce à des corridors de transport prioritaires, notamment aériens, maritimes et terrestres, ainsi qu'à des réseaux numériques, énergétiques et interpersonnels, augmenteront les flux commerciaux;
13. se félicite de la création du premier syndicat indépendant d'Ouzbékistan dans le secteur du coton; demande aux autorités ouzbèkes, conformément aux conventions de l'OIT ratifiées par l'Ouzbékistan, de favoriser la création de syndicats indépendants et alternatifs dans tous les secteurs de son économie;
14. demande aux autorités ouzbèkes de ratifier la Convention n° 155 de l'OIT sur la sécurité et la santé des travailleurs;
15. souhaite que l'Union coopère avec l'Ouzbékistan et le soutienne dans son développement écologique; espère qu'elle continuera d'explorer le potentiel de ce pays en vue du renforcement de ses relations économiques et commerciales avec l'Union.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION  
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

<b>Date de l'adoption</b>	25.5.2023
<b>Résultat du vote final</b>	+ : 17 - : 6 0 : 13
<b>Membres présents au moment du vote final</b>	Barry Andrews, Tiziana Beghin, Geert Bourgeois, Saskia Bricmont, Daniel Caspary, Markéta Gregorová, Roman Haider, Christophe Hansen, Heidi Hautala, Danuta Maria Hübner, Danilo Oscar Lancini, Bernd Lange, Margarida Marques, Gabriel Mato, Emmanuel Maurel, Carles Puigdemont i Casamajó, Samira Rafaela, Catharina Rinzema, Inma Rodríguez-Piñero, Katarína Roth Neved'alová, Helmut Scholz, Joachim Schuster, Dominik Tarczyński, Kathleen Van Brempt, Jörgen Warborn, Iuliu Winkler, Jan Zahradil
<b>Suppléants présents au moment du vote final</b>	Reinhard Bütikofer, Enikő Győri, Sandra Kalniete, Seán Kelly, Liudas Mažylis, Pedro Silva Pereira, Witold Jan Waszczykowski
<b>Suppléants (art. 209, par. 7) présents au moment du vote final</b>	Camilla Laureti, Eleni Stavrou

## VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

17	+
ECR	Geert Bourgeois, Dominik Tarczyński, Jan Zahradil
ID	Roman Haider, Danilo Oscar Lancini
NI	Enikő Győri
PPE	Daniel Caspary, Christophe Hansen, Danuta Maria Hübner, Sandra Kalniete, Seán Kelly, Gabriel Mato, Liudas Mažylis, Jörgen Warborn, Iuliu Winkler
Renew	Barry Andrews, Catharina Rinzema

6	-
NI	Carles Puigdemont i Casamajó
Renew	Samira Rafaela
Verts/ALE	Saskia Bricmont, Reinhard Bütikofer, Markéta Gregorová, Heidi Hautala

13	0
ECR	Witold Jan Waszczykowski
NI	Tiziana Beghin
PPE	Eleni Stavrou
S&D	Bernd Lange, Camilla Laureti, Margarida Marques, Inma Rodríguez-Piñero, Katarína Roth Neved'alová, Joachim Schuster, Pedro Silva Pereira, Kathleen Van Brempt
The Left	Emmanuel Maurel, Helmut Scholz

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention